



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
Direction du Patrimoine Culturel  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
Directeur  
Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2043-0566/08/2021-017PR (corr. DPC : S. Duquesne )

Réf. NOVA : 04/PFU/1787204

Réf. CRMS : GM/BXL21351\_679\_PUN\_Régence\_2

Bruxelles, 01/10/2021

Annexe : 1 dossier

Objet : BRUXELLES. Rue de la Régence, 2. Remplacer le revêtement de sol actuel constitué par une moquette en pose tendue par un parquet massif dans le local A014 du bâtiment occupé par le Cour des comptes de Belgique (palais du comte de Flandre). Demande de permis unique.

### Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

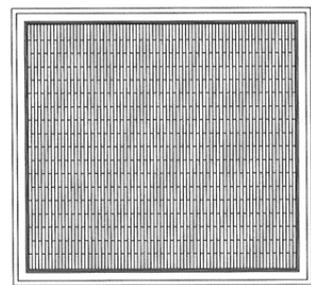
En réponse à votre courrier du 20/09/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 29/09/2021.

*Sont classés par arrêté du Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale du 6 septembre 2001 comme monument la cour d'honneur, les façades à rue et toitures de l'immeuble abritant la cour des Comptes et à l'intérieur la totalité de l'ancien Palais du Comte de Flandre en ce compris le mobilier fixe par destination tel que cheminées, luminaires, lambris, revêtements muraux, parquets, placards, tableaux et sculptures fixes, ainsi que les espaces de circulation: couloirs, vestibule, hall et cage d'escalier de l'aile sud et l'ancienne salle des guichets de la Banque de Bruxelles et sa verrière, sis rue de la Régence, 2, Place Royale 4, rue de Namur 1, 3, rue de Bodenbroeck à Bruxelles.*

La demande porte sur le remplacement, dans le local A014 au rez-de-chaussée, d'une ancienne moquette usée (datant de 1984) par un parquet traditionnel similaire à celui existant dans la pièce voisine. Un sondage du sol a montré que la moquette est posée sur du multiplex qui repose lui-même sur un plancher probablement d'origine. Le multiplex sera aussi enlevé pour pouvoir incorporer les câbles informatiques et électriques sous le plancher et remettre en service une boîte de sol existante. Le plancher sera ensuite couvert d'un parquet massif en chêne de type rainuré langueté, posé à l'anglaise. Le parquet présente un aspect identique à celui de la pièce voisine, en ce compris le liseré périphérique constitué de d'une autre essence de bois.



Photo extraite du dossier de demande.



L'épaisseur du nouveau parquet correspond au niveau fini du couloir en marbre attenant et coïncide avec le niveau du parquet pris comme référence. La finition est huilée.

Images extraites du dossier de demande.

Avis

La CRMS émet un avis favorable sur la demande car l'intervention est bien documentée et motivée et elle constituera une belle amélioration pour la pièce en question et la Cour des Comptes en général.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYERROOTS  
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE  
Président

c.c. à: [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)